

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13 5 janvier 1951

n° 13 5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1951

Date de publication

5 janvier 1951

Date du numéro

31 janvier 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence à solde entière de deux mois à passer à Hadramout (Aden) est accordé à Omar Monbarak, commis administratif en service au Cercle de Djibouti, à l'issue duquel il devra se représenter au Médecin résident de l'Hôpital de Djibouti qui statuera sur son aptitude à servir à nouveau. Les frais de déplacement sont à la charge de l'intéressé.